

Mesurage des retombées de poussières

Considérée comme une source de pollution importante par les riverains et les collaborateurs, la propagation de poussières fait l'objet de contrôles depuis la mise en place de la nouvelle réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Ainsi, la quantification des retombées de poussières devient une prescription réglementaire qui concerne une grande majorité des sites de production de l'Industrie du Béton.

VOTRE BESOIN

Vous voulez optimiser la gestion des retombées de poussières

- Répondre à l'obligation réglementaire ;
- Déterminer la quantité des retombées de poussières en périphérie de site ;
- Répondre à une mise en demeure de la DREAL ;
- Améliorer les conditions de travail de vos équipes et les relations avec les riverains...

NOTRE RÉPONSE

Réalisation de mesures de quantification des retombées de poussières

- Mise en place de plaquettes de dépôts pendant une durée d'exposition définie ;
- Détermination de la masse des retombées atmosphériques sèches selon la norme NF X 43-007 ;
- Conseil et recommandation d'actions.



Délivrables

Remise d'un rapport détaillant les conditions de mesurage et les résultats de mesures.

Les +

- Accompagnement par les experts du CERIB dont l'expertise technique et réglementaire est le résultat de plus de 40 ans d'expérience dans l'Industrie du Béton.
- Un savoir-faire de plus de 20 ans dans le mesurage.
- Connaissance approfondie des technologies utilisées dans l'Industrie du Béton.
- Partenariat avec un laboratoire qualifié.

Extrait d'un rapport de mesures des retombées de poussières d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

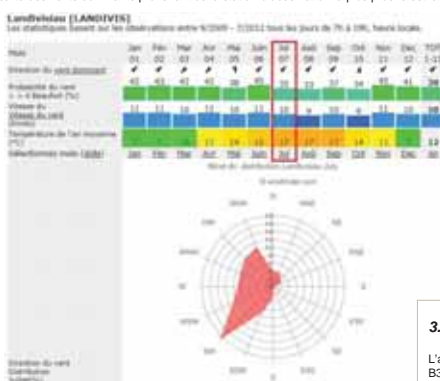
Méthodologie

- Mise en place des plaquettes de dépôt en limite de propriété.
- Durée d'exposition des plaquettes : de 15 jours à 1 mois maximum.
- Partenariat pour l'analyse avec un laboratoire qualifié.

Les conditions météorologiques lors des mesurages sont les suivantes : (source : meteociel.fr)



La carte des vents dominants provenant de la station d'observation la plus proche est la suivante :



3.2 Résultats

L'analyse des plaquettes a été confiée à un laboratoire partenaire dont le rapport figure en annexe B3.

Début d'exposition : 5 juillet 2012			Teneur en poussières		
Fin d'exposition : 19 juillet 2012					
Nombre jours d'exposition : 14					
Repère du point de prélèvement	Surface exposée cm ²	Poids de poussières recueillies mg	Sur la période d'exposition mg/m ² /j	En moyenne mensuelle g/m ² /mois	En moyenne annuelle g/m ² /an
1	50	3,1	44,3	1,3	16,2
2	50	5,6	80,0	2,4	29,2
3	50	1,5	21,4	0,7	7,8
4	50	1,1	15,7	0,5	5,7

3.3 Conclusions

Il n'existe pas de seuil réglementaire à respecter pour la quantification des retombées atmosphériques.

Cependant à titre indicatif, les résultats sont comparés au seuil de la norme environnementale allemande TA-Luft qui définit une zone polluée à partir d'un empoussièrément de 350 mg/m²/jour.

Les résultats de mesurage montrent donc que l'empoussièrément est inférieur à ce seuil indicatif en tous points.

Subventions

Cette prestation répondant à des obligations réglementaires, elle ne fait l'objet d'aucune subvention.

Pour aller plus loin

Cette action thématique fait partie du quatrième module du Plan d'Action Environnemental (PAE).

Pour aller encore plus loin dans votre démarche, vous pouvez mener d'autres actions thématiques d'améliorations.

Consultez nos fiches : Bilan Carbone® ; Énergie, maîtriser les dépenses ; Gestion de l'eau et des boues ; Gestion des déchets ; Veille réglementaire « Environnement, santé sécurité au travail » ; ICPE...

- Vous pouvez aussi mener une démarche globale d'améliorations : Prédiagnostic, État des lieux approfondi, Constitution d'un SME.

En savoir plus : environnement@cerib.com

Pour joindre le Secrétariat du Département
Hygiène Sécurité Environnement
02 37 18 48 85